

Plusieurs ancien·nes et actuel·les employé·es allèguent d'un management par la peur et de mauvais traitements vis-à-vis de résident·es souffrant de troubles psychiatriques

Maltraitances dénoncées dans un EMS

MARIA PINEIRO

Santé ► Un directeur «trop présent, directif et colérique», auteur de graves dysfonctionnements de gouvernance et de maltraitances envers des patient·es. Tel est le tableau dressé par d'ancien·nes et actuel·les employé·es de l'EMS La Méridienne, à Conches, qui accueille des patient·es entre 18 et 65 ans, souffrant de troubles psychiatriques. Une dizaine de témoignages en ce sens sont parvenus aux syndicats SIT et Unia qui ont dénoncé les faits au Ministère public et à la Direction de la santé en janvier. Le cadre aurait été suspendu par l'établissement mi-mars, ont appris les syndicats. Depuis, il a fait valoir ses droits à la retraite. Une enquête administrative a été ouverte et un directeur ad interim nommé.

Plusieurs collaborateur·ices, licencié·es ou en poste, ont témoigné au *Courrier* et à la *Tribune de Genève*. «J'ai vu le directeur enfermer dans une chambre sans wc un résident sans accord médical, ce qui est interdit. Je l'ai vu tirer brutalement un patient du lit et faire un croche-pied à un autre résident. Je l'ai vu alcoolisé à plusieurs reprises dans l'établissement», raconte Hervé*. Ce professionnel de la santé, licencié fin 2022, dénonce également le non-respect de l'intimité des résident·es. D'après lui, le responsable entraînait dans les chambres sans prévenir alors que les patient·es se changeaient. Il serait également intervenu pour stopper une douche, trop longue à son goût, et aurait poussé un résident à bout, jusqu'à être frappé en retour.

Management par la terreur

Les pratiques du directeur vis-à-vis du personnel sont également pointées du doigt. «Il faut sans cesse défendre sa pratique, incessamment



Le directeur de l'EMS La Méridienne, qui accueille des patient·es entre 18 et 65 ans, aurait été suspendu mi-mars, ont appris les syndicats. Depuis, il a fait valoir ses droits à la retraite. JEAN-PATRICK DI SILVESTRO

remise en cause», se remémore Loïc*. Son camarade renchérit: «Il dévalorise le personnel et humilie les employés.» Mais surtout, poursuit Hervé, «il intervient lors des entretiens thérapeutiques, ce qui n'est pas son rôle, avec des propos déléteres».

Le chantage au licenciement en cas de résistance aurait été courant, de même que le fait de pousser à la démission. «C'est marche ou crève», résume Eric*. Une partie du personnel n'aurait en outre pas été formée, le directeur préférant «des gens précaires, affirmait-il», assure Eva*. Enfin, les plannings auraient été modifiés en permanence, à la dernière minute, notamment selon les

PAS D'ALERTE

La Méridienne, dirigée depuis 2006 par le cadre incriminé, n'a pas fait parler d'elle durant des années. Contactées, les associations faïtières des EMS genevois n'ont pas eu connaissance de dysfonctionnements. Dans le milieu, le directeur est considéré comme un personnage haut en couleur, habitué des coups d'éclat. Les partenaires ont été informés tout dernièrement qu'il avait fait valoir ses droits à la retraite. Une communication jugée étrange par une source qui relève que cela semble se faire dans la précipitation. Interpellé, le Département de la santé indique avoir demandé une enquête administrative. Nos questions sur les différents contrôles menés par l'Etat sont restées sans réponse, compte tenu des procédures en cours. Les syndicats en appellent à des mesures fortes. Clara Barrelet, du SIT, exige la réintégration des personnes licenciées, la protection des lanceurs d'alerte, ainsi que des contrôles efficaces. Les missions menées par l'EMS doivent se poursuivre, mais avec du personnel formé, conclut la secrétaire syndicale d'Unia Gahla Dörig. **MPO**

affinités du personnel avec la direction.

Signaux extérieurs

Ce contexte aurait abouti à ce que l'EMS ne puisse plus former les apprentis assistant·es en soins et santé communautaire. Le Département de l'instruction publique confirme que c'est le cas depuis 2016. «Les activités de l'EMS ne permettant pas aux apprenti·es d'acquérir l'ensemble des compétences attendues dans l'ordonnance de formation.»

Le *Courrier* a appris qu'en 2011, un courrier envoyé à la commission paritaire des EMS mettait en lumière des faits de mobbing, de favoritisme et de licenciement problématiques.

Impossible aujourd'hui de savoir si des suites ont été données. Enfin, du côté du Syndicat des services publics vaudois, une responsable se souvient d'avoir rencontré des employé·es d'un centre de santé dirigé à l'époque par le directeur aujourd'hui mis en cause. Aucune démarche n'avait été entreprise, mais elle garde le souvenir de salariés «tétanisés par la peur».

Accusations contestées

Contacté, le responsable incriminé a répondu par la voix de son avocat. M^e Romain Jordan nous a fait savoir que les reproches formulés à l'encontre de son client «sont fermement contestés, sous une réserve. Dans le contexte de son départ à la retraite désormais effectif, mon client a participé à deux déjeuners festifs où de l'alcool a été consommé. Il le regrette avec le recul». L'homme de loi ajoute que son client «a toujours eu à cœur de respecter les droits des résidents» et qu'à «aucun moment la marge d'appréciation des équipes n'a été dépassée». Le licenciement de «plusieurs collaborateurs au comportement inadéquat en fin d'année dernière» est confirmé.

Quant à l'EMS La Méridienne, Filippo Ryter, président du conseil d'administration, a indiqué défendre le travail de son directeur qui a choisi de partir à la retraite et ne reviendra pas à son poste. L'établissement n'a jamais reçu de plainte, assure-t-il. «Nous considérons les accusations dont il fait soudainement l'objet comme diffamatoires. L'enquête que nous avons directement ordonnée permettra de clarifier ce qui doit l'être.» Selon les syndicats, plusieurs témoins doivent être entendus ces prochaines semaines par la police, vraisemblablement dans le cadre de la dénonciation pénale. Le Ministère public ne communique pas à ce propos. **I**

*Prénoms d'emprunt